

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Michel ROUX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 001-3671/18/BM

■ Attribution d'une subvention dans le cadre de la French Tech Aix-Marseille à l'association Medinsoft - Approbation d'une convention MET 18/7222/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le territoire d'Aix-Marseille avec une économie numérique forte de 44 000 emplois et de 7 000 entreprises générant un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros, constitue un écosystème de rayonnement mondial. Territoire créatif, Aix-Marseille-Provence est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique avec de nombreux acteurs industriels qui se positionnent de la fabrication des cartes à puces à la production de jeux vidéos, en passant par l'e-commerce, l'e-tourisme, les logiciels ou les applicatifs à destinations du mobile...

Le 23 septembre 2014, la Ville de Marseille, la Ville d'Aix-en-Provence, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole présentaient leur candidature commune à l'appel à projets national French Tech lancé par Madame la Ministre Déléguée aux PME, à l'Innovation et au Développement Numérique.

Depuis, Aix-Marseille French Tech développe une stratégie ambitieuse, déclinée sur les priorités suivantes :

- favoriser l'émergence des startups, accélérer leur croissance et en réduire la mortalité,
- faire rayonner le savoir-faire du territoire à l'international,
- fixer et importer les talents sur le territoire,

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 24 mai 2018

- capitaliser sur les projets phares pour appuyer le développement des acteurs de l'écosystème local et favoriser l'innovation,
- développer au service du numérique l'emploi en stimulant les filières à fort potentiel de croissance,
- stimuler l'innovation et la croissance économique par les nouveaux usages du numérique,
- accompagner la transition numérique des métiers « traditionnels »,
- veiller à l'adéquation des dispositifs de formation aux besoins de développement de la filière numérique.

Le 12 novembre 2014 la Secrétaire d'État au Numérique, décernait le label French Tech au territoire d'Aix-Marseille. Initialement attribuée pour une période expérimentale, cette labellisation a été reconduite le 25 juillet 2016.

En complément de la labellisation des Métropoles French Tech, l'État a lancé, en avril 2016, un appel à projet sur les réseaux thématiques French Tech. Quatre candidatures correspondant au positionnement du territoire, ont été retenues à savoir :

- Objets connectés (IOT/Manufacturing),
- Sports,
- Santé (HealthTech),
- CleanTech/Mobility.

Depuis l'origine de l'obtention du label Aix-Marseille French le portage et l'animation ont été confiés à l'association Medinsoft.

Le travail effectué par Medinsoft a permis de lancer une dynamique fédératrice pour les entreprises innovantes du territoire et d'asseoir la marque Aix-Marseille French Tech.

L'agenda du développement économique de la Métropole et de la French Tech nationale se rejoignent sur l'objectif de mieux accompagner la croissance et l'internationalisation des start-ups.

Afin de s'y inscrire pleinement, les collectivités ont lancé en janvier 2018 un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de remettre en jeu le portage et l'animation du label.

Dans ce cadre, l'association AMFT 2.0 a été déclarée vainqueur de cet Appel à Manifestation d'Intérêt et prend la responsabilité du portage du label depuis avril 2018.

Néanmoins, l'association Medinsoft a animé le label du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018 en ligne avec les objectifs de la feuille de route construite pour la période 2016-2018.

- Mener le suivi opérationnel et la coordination des actions inscrites dans la feuille de route annuelle Aix-Marseille French Tech (AMFT),
- Etre force de proposition de projets ou actions issus des travaux menés dans ses propres instances (commissions, ...) au même titre que peuvent l'être d'autres acteurs intervenant dans l'écosystème numérique,
- Mobiliser et coordonner l'offre de services résultant des différents dispositifs French Tech avec celle des acteurs de l'écosystème d'innovation (pôles de compétitivité, incubateurs, CEEI, pépinières...)
- Promouvoir le potentiel numérique du territoire Aix-Marseille Provence lors de grands événements nationaux et internationaux,
- Assurer l'animation digitale de la communauté professionnelle et entrepreneuriale regroupée dans Aix-Marseille French Tech,
- Assurer la coordination avec les Réseaux Thématiques French Tech en cohérence avec la feuille de route AMFT,
- Favoriser la coopération avec les autres métropoles labellisées et être l'interlocuteur référent de la mission nationale French Tech,
- Assurer un appui technique pour le fonctionnement des instances de gouvernance : planification, organisation, compte rendu,

Pour les actions menées au titre de la gouvernance et de l'animation d'Aix-Marseille French Tech du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018, le soutien financier de la Métropole d'Aix-Marseille Provence s'élèvera à 47.500 euros, représentant 23,75 % du budget prévisionnel 2018 proratisé sur 3 mois d'un montant de 200 00 € (budget prévisionnel annuel de 800 000 euros).

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 17 500 € pris en charge par la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- 30.000 € pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2).

Il convient de préciser qu'il est dérogé à l'article 12.2 du RBF dans la mesure il s'agit de soutenir l'association pour les actions menées du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- La délibération n°ECO 005-2871/17/BM du Bureau de la Métropole du 14 décembre 2017 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 15 mai 2018 ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 15 mai 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille Provence de soutenir le label Aix-Marseille French Tech et l'association Medinsoft qui l'a opéré du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Medinsoft une subvention totale de 47 500 € au titre de la gouvernance et du portage du label Aix-Marseille French Tech du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018.

- 17 500 € pris en charge par la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- 30.000 € pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2).

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée à conclure avec l'association Medinsoft.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférant.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- 17 500 € seront pris en charge sur le budget centralisé métropolitain. La dépense en résultant sera imputée sur le budget centralisé métropolitain 2019, sous-politique B370 chapitre 65 - nature 65748 - fonction 61.

- 30 000 € seront pris en charge sur le budget du Territoire du Pays d'Aix (CT2). La dépense en résultant sera imputée sur l'état spécial du territoire, sur la ligne 3A/61/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART